

Steinmetz, Dominique, d'Orvert
bientenant au 44^e Regt. de Chas. à p III B^{on}
à Dixmude le 16. 85. (Moy) le 13. 5. 16 Regt. d'inf. CA 3^{me} 15923
à Dixmude le 16. 85. Adinkerke le 19. 5.
4B. 3926. (9^e I) tombe 1486

Exh. le 5. 15 et 4 C. M. de Adinkerke le 139 (147).
E/998 Acte de décès existe (jugement).
Eleg. n^o 0.61. 15384, le 6-10-19. à Ssb. p. 2?
Ssb. E. C. 4929 à et Comm. Adinkerke d. p. d.
(4-11-19)

Bourgmestre de Adinkerke à Ssb. ce militaire pas
présent dans le registre le 11-11-19.
Ssb. c. c. 6172 1-12-19 à Moy pas p. d.

E-998^a du 6-10-20. à 1^{er} l. envoi D. D.
à compléter.

E-998^b du 6-10-20 à 4^e ch. à p. envoi
D. D. p^r compléter.

E-998^c du 6-10-20 à 4^e ch. à p. dem. adr.
de Van Ruffel, médecin de bat^{on}.

1^{er} de l. 14/10/20 en retour d. d. note

Médecin Divisionnaire 3D.A a le 19/10/20 donne adresse du
médecin Van Ruffel

4^e ch. a. p., l^{re} Chas. Rufam, 25-10-20, Quest en retour (norman)

E.C. 28114 du 4-11-20 à Mdu dem copie cd.

E 998^d du 10-11-20, au Medecin Van Nuffel, env. d. d.
pour compléter.

E 998^e du 10-11-20, à Bastogne, dem. entr. a. mis en
pour durer a. d.

E 998^f du 10-11-20, au 1^{er} cham a p, dem. entr. Mle,
pour durer a. d.

Medecin Van Nuffel 13/11/20 en retour d. d. visé et
légalisé.

Bastogne, 13-11-20, envoi entr. acte de décès

1^{er} ch. a p, 2-12-20, document du Jomei transmis au
DDM, le 5-1-20.

E 998^g du 25-12-20 à Mdu - dem. copie entr.
on laire.

E 998^h du 25-12-20 à Bastogne - dem. si m^e
était marié - et l'off^{re} entr. a. mariage.

Bastogne 5/1/21 milit. était célibataire (E)

hdu 061.2/952 du 7.2.21: O.M. ne répond pas car
rappelle dépêche 061.15384 du 6.10.19 par laquelle il deman-
dait de poursuivre par tous moyens auprès des autorités com-
pétentes l'état de la déclaration cd et de l'a d (EC)

Steinnetz, Dominique Nabes
17^e 15923.

E/C 3484/4-1-11 à Mdn: ext: rég^{te} mat^{te}, un
dossier, est fermé: en vue. f. à Dresser, a.d.

E/C 3484/4-1-11 à Alvinghem,, dem: e. a.d.

Alvinghem le 23. 2. 21, mlt^o pas inscrit à Alvinghem (E)

Mdn 061-9/384 15-3-21- enu ext. m^{te} (E)

E/998^l du 31.5.21 à Bastogne dem. certifié de dern. résidence.

Bastogne 1/6/21 fam. ill. a été rayée de Bastogne pour etalon
une du Neufchâteau n° 33 le 19-12-03 (E)

E/998^l du 22.6.21 à Chalon dem. certifié de dern. résidence

Bonneval (Chalon), 29.6.11, le m^{re} rayé f. Ath, rue des
Hauts degrés 23, le 25.2.08. (E)

E/998^l du 10-10-21 à Ath - dem. cert. de dernière
résidence.

Ath, 12-10-21, le m^{re} fut rayé pour Berchem, Caserne 7-8
le 24.1.10 et y inscrit le 21-3-10, (E)

E: 998^m. 24. 11. 21. à Anders. dem. certif
dernière résidence du m^r.

Berehem 1/12/21 milit. inscrit Lagerne 78 Vestingstra.
(E)

E: 998^m du 27. 12. 21 à Berehem - dem. e. a. mariage
et cert. de dernière résidence.

Berehem, 29. 12. 21, Dernière résidence; Lagerne 78
depuis le 18. 11. 21 venant d'Anders. Était célibataire (E)

R. A/10^e du 4. 1. 22 à M. Du: transm. dossier
constitué en vue de requérir le jug^t déclaratif
du 1^{er} 1^{er} 22.

4 chap. C/ M. n° 7800 du 16. 8. 21. savoir liste laquelle
donne renseign^{ts} conc. m^l mil. (R.)

Demande de déclaration judiciaire de décès
(moniteur n° 85 du 26. 3. 22.)

M. Loret Kleinmetz, Professeur à l'école belge, Dix-le-Chapelle
A.B.O., le 1. 7. 22: dmd. renseign^{ts} conc. transf.

SE 25 473 du 7. 7. 22 à M. Loret: Rep^{te} par form^e à dmd. tard^{te}.

Ndn 061986230, 5. 8. 22, End. liq. des m^l + dans le
hôpital (4 chap) R

Steinmetz Dominique Norbert.
1^{er} chap. 1^{er} 800 M 515923.

AD

Mda n° 0.61/45920 du 28.9.22. Le jug^t déclaratif.
de décès a été rendu le 3.6.22 par le tribunal
de 1^{re} instance d'Amers et est transmis aux
reg^m d'G/C de Berchem (G.C.).

P. L. ? env. F.B.

C. F. 290. du 9-3-25 P. V. 2 ou 2. 4188. (B.C.)

5998/27.3.25 a: M^{me} Steinmetz lieu réint^m fils.

